

Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 11/03/2008 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté par 617 voix pour, 11 contre et 17 abstentions, une résolution qui prend acte de l'avant-projet de budget rectificatif n° 1/2008 proposé par la Commission et qui **modifie le projet de budget 1/2008 du Conseil** (voir aussi résumé parallèle sur le contenu de la modification budgétaire) afin de créer une ligne budgétaire spécifique pour les dépenses de gestion administrative de GALILEO (mais dotée d'un « p.m. ») et rétablir le montant initialement inscrit pour la ligne opérationnelle de GALILEO.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

La résolution rappelle également les principaux objectifs du projet de budget, à savoir :

- mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant total de **162.387.985 EUR** pour venir en aide au Royaume-Uni touché par des intempéries en 2007 ;
- création de la structure budgétaire nécessaire à l'Agence exécutive pour la recherche et à l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche ;
- modification du tableau des effectifs de l'Agence FRONTEX ;
- création du poste 06 01 04 12 "Programme GALILEO – dépenses de gestion administrative ;
- création de l'article 27 01 11 "Dépenses exceptionnelles de crise" pour financer des dépenses exceptionnelles liées à des crises déclarées, ligne qui sera pourvue d'une mention "p.m.".